

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 2

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,24		< 2	NFU
pH	7,25		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	347		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,05		< 25	°C
Chlore libre	0,07			mg/l
Chlore total	0,10			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en janvier 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,03	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	18		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	17,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 2

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,15		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	340		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,55		< 25	°C
Chlore libre	0,12			mg/l
Chlore total	0,24			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en avril 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,197	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	10,79	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 11

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,27		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	370		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,40		< 25	°C
Chlore libre	0,12			mg/l
Chlore total	0,15			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en décembre 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,027	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	18,06	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,40		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	337		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,70		< 25	°C
Chlore libre	0,10			mg/l
Chlore total	0,15			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mai 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,044	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	5,28	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,2		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	335		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,18		< 25	°C
Chlore libre	0,14			mg/l
Chlore total	0,22			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en octobre 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,177	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	6,83	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,18		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	369		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,88		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,20			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,169	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	12		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	6,98	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION
Arrondissement
7
déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 7

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,20		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	370		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	15,51		< 25	°C
Chlore libre	0,12			mg/l
Chlore total	0,15			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en novembre 2024:

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,37	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	5	10		µg/l
Somme THM	5,86	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 8

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,29		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	361		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	15,40		< 25	°C
Chlore libre	0,10			mg/l
Chlore total	0,12			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en septembre 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,05	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	7,25	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

déc-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,28		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	358		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,55		< 25	°C
Chlore libre	0,15			mg/l
Chlore total	0,25			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,032	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	56		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,52	100		µg/l
4 HAP	0,0012	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES